

# Conditions Générales

DATE DE DEPOT

## POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- NPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

## POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous enveloppe confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

## LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE  
HOSPITALISATION EN HOPITAL  
HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU  
CENTRUM  
HOTEL EN MAISON DE REPOS  
ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit  
des répétés en plusieurs séances ou actes  
qui comportent un ou plusieurs échelons  
de temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHÉMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

## EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit faire dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



# MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA  
CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883  
FAX : 05 22 91 26 52  
TELEX : 3998 MUT  
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 877766

### A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : EL FARAJ FATHIA

Matricule : 04898 Fonction : Revenu Poste :

Adresse : 4, Rue FATHIA KHALIFA - CASA

Tél. : Signature Adhérent :

### A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : EL FARAJ fathia. Age 114 110 53

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent  Conjoint  Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : Diabète

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A Casablanca le 08/07/2019 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

119, Bd Anzorane

Maârif - CASABLANCA

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08.07 douls	Ch	a	259,00	DR. J. A. ADI Joelle ENDO-RADIOLOGUE 119, boulevard Anzarane Maârif - CASABLANCA

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
09. PHARMACIE DES ARCHERS Y. BERRADA Pharmacie 1, Boulevard Lalla Meryem Casablanca 20227 3583 - CAS	08.07.19	3433,30

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalair ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Diagram of upper teeth				

Dr. CARIOU BELQADI Joëlle

ENDOCRINOLOGIE METABOLISME

Lauréate de La Faculté de PARIS

الدكتورة كاريو بلقااضي جووبيل

إختصاصية في أمراض الغدد والتغذية

خريجة كلية الطب بباريس

M<sup>n</sup> EL FAMAT ep BADOU Fohla Casablanca, le : 08/07/19

390.00 { GALVUS 50  
134.30 x 1 Acarone 150 | 135 1 Lemalut  
135.00 x 1 Baudellette 100 | 1 midi  
255.00 x 2 Baudellette ocrechek echeve  
393.00 x 2 Januvia 100

Dr. CARIOU-BELQADI Joëlle  
ENDOCRINOLOGUE  
119, Bd. Bir Anzarane  
Maârif - CASABLANCA

PHARMACIE DES ARCHERS  
Y. BEN YOUSSEF Pharmacie  
Tél: 05 22 27 58 82  
119, Bd. Bir Anzarane  
Maârif - CASABLANCA

119، شارع بئر انزاران - إقامة رمزي، باب (ب) الطابق الثاني - المعاريف - 20100 الدار البيضاء  
الهاتف : 05 22 99 26 53 - 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67

119, Bd. BIR ANZARANE - Résidence RAMZI - Porte B 2ème Etage - Maârif - 20100 CASABLANCA

Tél.: 05 22 23 84 84 - 05 22 98 14 67 - 05 22 99 26 53 - E-mail : carioujoelle@yahoo.fr

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebaâ Casablanca  
Co-aprovel 160mg/12,5mg  
b28  
P.P.V : 134,30 DH



6 118001 081028



6 118001 031085

GALVUS MET®50 mg/850 mg  
Boîte de 60 comprimés

PPV : 390.00 DH

747867702014-1  
AMM 121/14DMP/21/NRQ

6 118001 160457  
JANUVIA® 100 mg  
Boîte de 28 Comprimés pelliculés  
Distribué par MSD Maroc  
P.P.V : 393,00 DH



PPC : 135,00 Dhs

صنع في ألمانيا

PPV: 135,00Dhs

ACCU-CHEK is a trademark of Roche.



LOT

PPC : 255 Dhs

ACCU-CHEK is a trademark of Roche.



LOT

PPC : 255 Dhs

ACCU-CHEK is a trademark of Roche.



LOT